



BULLETIN SYNDICAL

Juin – Juillet 2024

Comptons sur nous-mêmes, et sur nos luttes pour défendre nos intérêts.

Les résultats des élections européennes et législatives montrent une nette progression du parti anti-ouvrier raciste, « Rassemblement National », qui ne cesse de se dédire, avant même d'être au pouvoir, que ce soit sur la réforme des retraites, ou la baisse de la TVA sur l'énergie. Si cela peut surprendre, cette poussée est compréhensive. Ceux qui s'étaient identifiés comme un rempart contre les attaques sur les salaires des masses laborieuses, sont ceux qui une fois au pouvoir ont mené la même politique, et ont demandé aux classes exploitées, la patience, pendant que les riches possédants licenciaient, attaquaient les services publics et bloquaient les salaires et pensions.

Cette politique a eu pour conséquence de provoquer beaucoup de découragement dans la masse des travailleurs mais aussi parmi des milliers de militants qui ont arrêté toute action collective, toute action basée sur la lutte de classe. Les années s'écoulant, les réflexes anticapitalistes, les réflexes d'organisation collective pour défendre ensemble nos intérêts ont laissé place à l'individualisme, au repli sur soi, au repli sur sa nation. Et à l'expression de propos mettant en accusation, l'autre, l'immigré, qui vole

notre pain, notre travail, nos logements, nos prestations sociales ... Ajouter à cela l'idée propagée par les partis de gauche, du style votez pour nous, nous allons changer votre sort, sous entendu, pas besoin de lutter, faites-nous confiance. Et bien, bon nombre de travailleurs, d'exploités se sont sentis trahis, bernés. Il n'y croit plus, parce qu'ils avaient suivi les consignes de vote, et leur sort n'a pas changé. Pire, il s'est aggravé, voilà ce qui a conduit aux derniers résultats électoraux. En dehors de ces courants majoritaires, un seul à chercher à rassembler les masses laborieuses sur le terrain de la lutte de classe, et à défendre l'idée que dans cette société capitaliste, aucun changement ne viendra des urnes, mais essentiellement des luttes des masses laborieuses. A la CGTM, nous qui sommes pour l'abolition du salariat, nous qui avons la conviction que seuls les luttes et un rapport de force conséquent peuvent changer notre sort, nous réaffirmons à l'issue de ses scrutins qu'il est impératif que dans les instances de nos sections, de nos syndicats et de notre confédération, que nous fassions tout pour valoriser cette idée, la faire vivre effectivement dans tous les combats petits et grands que nous aurons à mener.

**NON AU CAPITALISME ! OUI A L'EXPROPRIATION DES EXPLOITEURS
OUI A L'EXERCICE DU POUVOIR PAR LES EXPLOITES EUX-MEMES !**

VIE DES ETABLISSEMENTS

PZQ1 EXPLORATION FONCTIONNELLE DU SYSTEME NERVEUX (EFSN)

Des conditions de travail insupportables

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus accepter d'accueillir des patients et de travailler dans ces conditions :

- des locaux exigus ne permettant pas aux lits de passer, mais uniquement des brancards demandant beaucoup d'adresse et d'agilité au personnel, pour les rentrer dans les salles d'examen et retardant la prise en charge de certains patients pour leurs examens,

- l'absence de salle de douche avec WC, dans les chambres pour les patients qui viennent passer la nuit dans le service (polysomnographie), obligeant les patients à sortir de leur chambre pour aller aux toilettes dans les **seules toilettes** du service se situant dans le bureau du médecin, et à rentrer chez eux prendre leur douche, avant d'aller au travail. Puisque le service est dans l'incapacité de leur proposer un endroit adapté à cet effet.

- pas de climatisation efficace dans les salles pour la bonne réalisation des examens et pour protéger les ordinateurs.

- pas de salle d'attente pour les patients qui doivent rester dans le couloir du service avec l'afflux de brancards, fauteuils, etc.

- pas de vestiaires adaptés avec douche et toilettes pour le personnel qui doit utiliser les seules toilettes du service comme les patients (dans le bureau du médecin), ni de salle de détente.

Nous avons le choix entre une salle de détente dans les vestiaires ou les vestiaires dans la salle de détente ou

encore la salle de détente dans une salle d'interprétation qui sert aussi de salle de décontamination.

- pas de salle dédiée à la décontamination : le matériel est lavé et décontaminé à côté de postes d'interprétation (ordinateurs).

Nous avons déjà interpellé nos médecins et notre encadrement à ce sujet. La nécessité de déménager, soutenue par un projet de service, a été portée à l'attention de la direction Générale depuis 2018 par nos médecins puis réitérée en 2021 et 2022. À ce jour, nous n'avons toujours pas obtenu de locaux adaptés à nos activités malgré nos sollicitations.

Nous avons besoin et demandons de travailler dans des locaux adaptés permettant des conditions de travail correctes.

CH DE TRINITE : Non à la fermeture des urgences, en juillet et aout

Suite à une réunion avec Les chefs de pôle, un accord a été trouvé pour maintenir les urgences du CH TRINITE ouvertes.

C'est un problème récurrent ! Et même si il y a pénurie de médecins urgentistes, y compris en France nous vivons sur une île et ne pouvons accepter cette fermeture ! L'Etat dans ces situations extrêmes doit prendre ses responsabilités Et la direction du CHUM doit les anticiper à l'avance.

CH MARIN : Two pressé pa ka fè jou ouvè

S'il y a une constance au niveau de la directrice, c'est bien dans la précipitation.

On l'a vu lors du déménagement... qui a dû être reporté. Aujourd'hui une note de service est publiée pour le badge...pas de photo...tout le personnel n'a pas le sien... mais on vous le remet sous un autre format que celui indiqué. Par contre si pour le badge elle se précipite, elle n'en fait pas autant pour la porte de sécurité pour les agents. Enfin le pot de Bienvenue, ok c'est une bonne chose pour nos collègues des Trois îlets. Sauf qu'en attendant un peu, il y aurait pu y avoir un plus grand nombre d'agents ! Quel était le but recherché ? Faire pour faire ? Ou faire bien en s'assurant de la présence du plus grand nombre ?

EHPAD LES MADREPORES : *Direction absente, et problèmes de gestion*

Depuis octobre 2023, l'EHPAD des Madrépores est confronté à une direction fantôme. La directrice actuelle est souvent absente, donc incapable de gérer correctement le fonctionnement de l'établissement.

Lors d'une récente rencontre avec le directeur par intérim, le personnel a exprimé ses préoccupations concernant les graves difficultés rencontrées avec le service des ressources humaines et le processus de recrutement d'un nouvel agent. Le recrutement a été effectué de manière lâche et sournoise, laissant le personnel consterné.

Le service des ressources humaines, quant à lui, accumule les erreurs répétées, notamment sur les paies (indu, trop-perçu), aggravant encore la situation. Le personnel se demande désespérément : à quand un véritable directeur pour cet établissement ?

Il est impératif que des mesures soient prises pour remédier à ces problèmes et

assurer une gestion efficace et transparente de l'EHPAD Les Madrépores.

URGENCES DE PZQ : *C'est difficile naturellement, et encore plus avec les derniers évènements*

Se faire braquer en plein service pour exiger des soins immédiatement !... jamais vu mais arrivé aux urgences . S'immoler ? Ou mettre le feu dans sa chambre ... découragé, ou dérangé ?

Là également pas de réponse sur les faits qui ont conduit à cela....

Le résultat c'est que le personnel est de manière permanente sous une tension extrême. Et que cela ne semble pas préoccuper réellement, les chefs qu'ils soient directeur ou autres.

Les professionnels de santé ont souvent manifesté du courage dans des situations critiques. Mais cela ne peut être un état permanent. Car cela met à rude épreuve nos nerfs. Sans compter les problèmes au quotidien, de place, de lit, de matériel, de récupération... etc Pour le personnel de ce service lourd... l'effectif devrait être tout le temps celui d'une situation de rush... Car on ne sait pas à quel moment vient ce rush ! Sans compter qu'en plus du temps passé au travail il y a quand on rentre toutes les tâches à la maison.

Avec la CGTM Santé, revendiquons la réduction de la durée du temps e travail :

- * 20 heures hebdomadaires payées 35 heures pour un membre du couple ayant des enfants à charge
- * 25 heures payées 35 heures pour les collègues de nuit
- * 32 heures payées 35 heures pour les collègues de jour.

Avec bien sûr des effectifs supplémentaires. Concernant les salaires,

nous revendiquons leur augmentation, et qu'ils suivent automatiquement l'évolution du coût de la vie !

Tout cela, le gouvernement peut l'assumer, car les richesses produites le permettent.

Cependant ils ne le feront pas, si nous ne mobilisons pas, car ils agissent et décident selon les intérêts des plus riches, des exploités de la société.

C'est donc à nous toutes et tous, salarié.es de nous rassembler, d'en débattre et de décider collectivement de ce que nous

pourrons engager comme luttes pour arracher nos revendications.

CHMD : acharnement des directions

Pendant près de 20 ans de carrière, un salarié a subi la négation de ces droits, aussi bien par la directrice Mme Adin, que par Mmes Edouard, et Napol, que par le dernier directeur en poste, M. Berniac

Chaque évolution s'est faite avec du retard, et a surtout fait l'objet de très nombreux courriers sans réponse, d'audiences et de mobilisations du syndicat



CHMD : « L'HOPITAL UNIQUE DE PSYCHIATRIE DANS LE CONTEXTE DU GHT »

Débat le 9 juillet, avec la direction du CHMD, des dirigeant.es syndicaux de la santé, et des salarié.es de l'établissement.

CHMD : *Musicothérapeute, un nouveau métier*

La musicothérapie est une pratique de soins, d'aide et de rééducation qui consiste à prendre en charge des personnes présentant des difficultés de communication ou de relation.

Elle utilise la médiation sonore et/ou musicale afin de restaurer la communication et l'expression au sein de la relation dans le registre verbal ou non verbal.

Le Musicothérapeute est par conséquent un professionnel de santé qui peut être issu du secteur sanitaire, social, psychologique, socio-éducatif, des sciences humaines, de la pratique artistique ou culturelle, de l'enseignement musicale ou de la psychopédagogie.

A la fois thérapeute et musicien, il a des connaissances confirmées et une solide pratique dans le domaine musical, ce qui lui permet d'aider les patients éprouvant des difficultés de communication, d'insertion, de bien-être.

Sa formation professionnelle lui assure un savoir théorique, pratique et clinique en psychologie et neuropsychologie, psychiatrie, psychopathologie.

Il a acquis un savoir permettant de comprendre les enjeux de la musique dans une prise en charge thérapeutique.

Il connaît et applique les règles éthiques et déontologiques de la profession et travaille dans le strict respect du Code de déontologie.

Cet emploi/métier est accessible avec un Bac+5 en psychologie, les emplois/métiers de Musicothérapeute et d'Art-thérapeute peuvent être aussi accessibles avec une expérience dans différents domaines artistiques, santé éducation, social... complétée par un diplôme universitaire ou une formation spécialisée. (Voir Code ROME K1104)

La formation s'adresse aux professionnels, aux étudiants, à toute personne des domaines artistiques, de la santé, de l'éducation et du social.

Elle aboutit à un Diplôme Universitaire dispensé en 3 ans, obtenu suivant un cursus universitaire, ou en formation continue



ACTIVITES SYNDICALES

CHMD : *Rétroactivité de l'application des avancements de grade*

Un courrier a été adressé à la direction du CHMD par le secrétaire de la section et la secrétaire générale de la CGTM-Santé, quand ils se sont aperçus que le CHMD ne

nommait pas dès janvier tous les agent.es qui avaient bénéficié d'un avancement de grade au cours de l'année.

Cette position est celle qui est suivie par toutes les directions des établissements hospitaliers en Martinique. Au moment où se met en place le GHT, l'application par le haut des mêmes droits pour tou.tes les salarié.es devrait être la règle.

La direction du CHMD jusqu'ici n'a pas répondu au courrier de l'organisation syndicale. Il semble que lors du dernier mouvement de grève, que les autres organisations syndicales se soient opposées à ce dispositif favorable aux salarié.es. Nous avons été surpris d'un tel positionnement.

La CGTM SANTE agit pour faire respecter les droits de tou.tes les salarié.es quelle que soit leur appartenance syndicale.

JURIDIQUE

ESAT Bellefontaine : Action devant le Conseil des Prud'hommes.

Contre la directrice de l'ESAT Bellefontaine qui s'obstine à vouloir se débarrasser d'une agente élue récemment représentante du personnel CGTM-Santé, sous prétexte d'inaptitude à son poste de travail.

Alors que depuis 5 ans, elle a pourtant été reclassée par cette même directrice, à son poste actuel.

Aujourd'hui cette camarade se voit menacée d'un licenciement abusif, pour un motif obscur. Avec l'aide de la CGTM-Santé, elle a entamé une procédure judiciaire afin de faire respecter ses droits et continuer à exercer sa fonction, parmi ces camarades.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Marie Olga Ancent, BEAUSEJOUR, VALERIANE, ET CROIX ROUGE : renouvellement des représentants du personnel au CSE

Dans tous ces établissements, la CGTM-Santé a obtenu tous les sièges au deuxième tour des élections.

En effet, le quorum n'avait pas atteint au premier tour. Sauf à Valérianne (car date de dépôt des candidatures non respectée).

Bon travail aux nouve.aux/lles représentant.es du personnel.

FORMATION SYNDICALE

« S'impliquer », « Evaluation professionnelle », « Fiche de salaire », et « Action plus », ont été les intitulés des formations qui se sont tenues sur les deux derniers mois écoulés.

D'autres formations sont programmées : trésorerie, formation tout au long de sa vie.

Comme convenu, le programme du deuxième semestre sera présenté à l'AG à mi-parcours en juillet.

CULTURE ET LOISIRS

- ✚ Randonnée le 30 juin au quartier la favorite au Lamentin reportée en raison du mauvais temps au 4 août
- ✚ Habillage de poupées noires, le 20 juillet de 9h à 12h
- ✚ Atelier « Respiration consciente » à la Maison des Syndicats le 13 septembre

Jeudi 11 juillet

ASSEMBLEE GENERALE

A MI-PARCOURS

ANSES D'ARLET

UN PEU D'HISTOIRE ... POUR MIEUX COMPRENDRE LE PRESENT !

Le Front populaire : ce qu'il fut vraiment en 1936

En baptisant leur alliance électorale « Nouveau Front populaire », les partis de gauche se renvoient évidemment au Front populaire de 1936, en s'appuyant sur l'idée que celui-ci aurait « changé la vie » des travailleurs.

Cette référence au mythe du progrès représenté par le Front populaire occulte le fait que ce n'est pas le gouvernement de Léon Blum qui a imposé des avancées sociales mais la grève générale qui l'y a obligé. Elle oublie aussi soigneusement de rappeler que le Front populaire n'a en rien protégé les travailleurs de l'évolution catastrophique qui a suivi 1936.

Les panneaux brandis par de nombreux participants aux manifestations du samedi 15 juin à Paris attestent de la réussite de cette escroquerie politique : « *1936-2024, même combat* », « *Blum, quand notre cœur fait Blum* ». C'est le résultat de la propagande inlassablement répétée par les responsables des partis de gauche selon laquelle le Front populaire de 1936 aurait non seulement été à l'origine des 40 heures et des congés payés, mais aussi un barrage efficace contre l'extrême droite. Mais c'est un mensonge.

L'alliance électorale conclue en 1935 entre la SFIO (Parti socialiste), le Parti communiste et le Parti radical en vue des élections législatives du printemps 1936, ne prévoyait nulle « rupture » avec le capitalisme et ne contenait que de modestes propositions de réformes sociales, bien calculées pour ne pas effrayer l'électorat de la petite bourgeoisie.

C'est après la victoire électorale du Front populaire, le 3 mai 1936, que se développa la lame de fond de la grève générale. C'est elle qui changea la donne, lorsque, fin mai et début juin

1936, deux millions de travailleurs se mirent en grève. Cette explosion sociale, marquée par l'occupation des usines, remettait en cause, de fait, la propriété privée des capitalistes. Face à elle, le gouvernement de Front populaire fut avant tout préoccupé d'éviter qu'elle ne se transforme en mouvement révolutionnaire. Il s'agissait de protéger les intérêts de la bourgeoisie et, alors que Blum lui-même n'avait aucune intention de céder aux grévistes, c'est le grand patronat, tétanisé par les occupations d'usine, qui se décida à des concessions. Il fit pression pour obtenir le plus vite possible la signature des accords dits de Matignon, instituant les conventions collectives, les délégués du personnel et d'importantes augmentations de salaire. Des lois votées à la fin du mois de juin, dans la foulée de la grève, établirent la semaine de 40 heures et deux semaines de congés payés, alors que ce dernier point ne figurait pas dans le programme du Front populaire.

La signature des accords de Matignon n'ayant pas suffi à éteindre l'incendie, c'est la CGT et le Parti communiste qui mirent leur poids dans la balance pour faire reprendre le travail. La CGT écrivit : « *Nous devons, nous travailleurs, faire honneur à notre signature et appliquer loyalement et pleinement les clauses de l'accord conclu* », et le secrétaire général du PC, Maurice Thorez, expliqua qu'il fallait « *savoir terminer une grève* ».

Les pleins pouvoirs à Pétain

L'histoire du Front populaire ne s'arrête pas au printemps 1936, quoi qu'en disent les fables entretenues par les partis de gauche actuels. À peine un an après son élection, le gouvernement décrétait une « *pause dans les réformes* ». En mars 1937, le ministre de l'Intérieur socialiste, Marx Dormoy,

faisait tirer sur une manifestation ouvrière à Clichy, faisant six morts et 300 blessés.

Un an plus tard, en 1938, le nouveau chef du gouvernement, Daladier, soutenu par la même chambre de Front populaire, rétablissait la semaine de 48 heures pour « *remettre la France au travail* », avant de prononcer l'interdiction du Parti communiste en 1939. Enfin, le dernier acte politique des députés du Front populaire fut de voter, à une écrasante majorité, les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Il faut ajouter que, dans l'Espagne voisine, la victoire d'un autre Front

populaire se heurta au coup d'État militaire du général Franco. Le gouvernement de Léon Blum refusa alors toute intervention, ce qui facilita la victoire de Franco.

Le Front populaire, dans sa version de 1936, n'a été ni un obstacle à la marche vers la Deuxième Guerre mondiale ni le protecteur des travailleurs contre la rapacité patronale, ou même contre la mise en place d'un régime autoritaire pro-nazi.

La version de 2024, composée de partis compromis de longue date dans la gestion des affaires de la bourgeoisie, ne mérite pas plus de confiance.

A GAZA L'ETAT D'ISRAEL CONTINUE LE GENOCIDE

Le dernier recensement du ministère de la Santé du Hamas fait état de plus de 37 340 victimes depuis le début de la guerre.

Dans ces conditions, l'amélioration de l'acheminement de l'aide humanitaire ne pourra être que très limitée. Depuis le 6 mai, Israël a fermé le poste frontière de Rafah entre l'Égypte et Gaza, par lequel transitait la majorité des convois. Durant un mois, refusant de coopérer avec les organisations humanitaires, les autorités israéliennes ont laissé passer en priorité par Kerem Shalom des entrepreneurs gazaouis qui vendaient leurs cargaisons sur les marchés, alimentant ainsi les trafics et une hausse très importante des prix des denrées alimentaires. Ce détournement de l'aide humanitaire aggrave encore les pénuries. La situation est encore pire dans le nord de Gaza, privé quasiment de toute aide humanitaire depuis des mois.

Pourtant, le fait que l'état-major ait décidé une pause même très limitée des combats a suffi à provoquer une accentuation de la crise politique en Israël. Le Premier ministre Netanyahu, qui, semble-t-il, n'avait pas été informé de cette décision, a déclaré aux militaires que ces pauses

étaient inacceptables.

Face à cette extrême droite ultranationaliste, qui se déclare en faveur de l'annexion de Gaza et de la Cisjordanie et de l'expulsion de sa population palestinienne, une autre partie de la population israélienne se mobilise, elle, contre Netanyahu, sa politique de guerre à outrance et son refus d'engager des négociations avec le Hamas pour obtenir la libération des otages. Des milliers d'Israéliens ont manifesté lundi

17 juin pour exiger la démission du gouvernement et l'organisation d'élections anticipées. D'autres mobilisations doivent avoir lieu dans la semaine, avec pour objectif de faire sortir un million d'Israéliens dans la rue.

Après 75 ans de politique de négation des droits des

Palestiniens et de colonisation de leurs terres, la politique des dirigeants israéliens continue d'enfoncer leur peuple et toute la société dans l'impasse, tant il est vrai qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut ni vivre libre, ni connaître la paix.

COMMUNIQUE

PROTESTATION CONTRE L'EXPATRIATION DES MILITANTS KANAKS EN FRANCE

- LE POUVOIR COLONIAL FRANÇAIS CONTINUE SES EXACTIONS CONTRE LES MILITANTS KANAKS QUI LUTTENT POUR VIVRE LIBRES DANS LEUR PAYS
- APRES LA REPRESSION SAUVAGE, IL A CHOISI D'EXPATRIER 13 MILITANTS EN FRANCE HEXAGONALE.
- EN METTANT EN APPLICATION L'ORDONNANCE MESMER, QUI DATE DU 19 JUILLET 1972 ET INSTAURAIT UNE OPERATION DE PEUPEMENT DE LA KANAKIE NOUVELLE-CALEDONIE

EXIGEONS L'ARRET DES POURSUITES

CONTRE LES MILITANTS KANAKS

ET LEUR LIBERATION IMMEDIATE

Le 07 juillet 2024